

COMMUNE DE LUZE

CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-trois, le lundi 4 septembre à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous sa présidence, en salle du conseil à la Mairie de Luze.

Liste des présents :

Fabien DESGRANGES, Gilbert DUHOUX, Jean-Paul GRESSARD, Loïc LAURENÇOT, Pascal MONNIER, Odile ROËSS, Éric STEIB, Étienne SURLEAU, David TOZZI, Émeline VAILLAUT-PRÉVOT et Sylvaine WARTELLE.

Excusés :

Marie-Françoise ALBERT, Sandrine VUERLI.

Le Maire, Éric Steib, ouvre la séance du conseil à 20 heures 07.

François ALBERT donne procuration à Eric STEIB.

Désignation du secrétaire de séance : Sylvaine WARTELLE

Ordre du jour

1. Information concernant l'école
 2. Demande des chouettes vergers luzois
 3. Rétrocession de Néolia à la commune
 4. Les travaux pendant les vacances
 5. Les comptes de la commune
 6. Informations sur le personnel municipal
 7. Maisons et terrains à vendre
 8. Des nouvelles de la CCPH
 9. Liste des assistantes maternelles
 10. Divers
- Questions-réponses

1. Information concernant l'école

L'école a ouvert aujourd'hui avec 82 élèves. Il y avait 62 élèves au mois de mars.

Le rectorat a informé le maire ce soir de la décision d'ouvrir une quatrième classe pour cette année scolaire. C'est une très bonne nouvelle.

La municipalité avait proposé de mettre à disposition la salle du rez-de-chaussée de la mairie. Les enseignantes souhaitent plutôt installer cette classe dans la salle de sieste actuelle. Les siestes et la motricité auront lieu dans la quatrième salle.

La directrice aura un quart-temps de décharge, soit une journée hebdomadaire.

Le réaménagement des salles sera réalisé mercredi matin par les enseignantes et des volontaires du conseil municipal.

2. Demande des chouettes vergers luzois

L'association des chouettes vergers luzois a une convention avec la municipalité dans laquelle il est défini un nombre annuel de tontes du verger de la chouette par la municipalité.

Cette année, l'association a investi dans une tondeuse puissante. La municipalité n'aura donc plus à réaliser la tonte du verger. L'association demande une subvention de 200 € pour l'achat de cette tondeuse. Il s'agit d'une subvention exceptionnelle.

Délibération

Les membres du conseil municipal qui sont également membres du CA de l'association : Fabien DESGRANGES, Eric STEIB, Sylvaine WARTELLE ne prennent pas part au vote.

Le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal la demande de subvention exceptionnelle de 200 euros de l'association des chouettes vergers luzois, en échange de quoi la municipalité sera dispensée des tontes du verger prévues initialement dans la convention qui lie l'association à la municipalité.

Vote : oui à l'unanimité

3. Rétrocession de Néolia à la commune

La voirie des terrasses du Mont Vaudois (premier lotissement) est rétrocédée.

Les deux bassins de rétention au-dessus des lotissements sont rétrocédés. Il reste la voirie du domaine de Montfaucon (deuxième lotissement) qui est propriété du lotisseur Néolia.

Délibération

La Maire soumet à l'approbation du conseil l'acceptation de la rétrocession de la voirie du lotissement de Montfaucon par Néolia à la commune.

Vote : oui à l'unanimité

4. Les travaux pendant les vacances

Gilbert Duhoux, troisième adjoint, informe sur des travaux réalisés pendant l'été.

Station d'épuration. Un nouveau problème sur l'agitateur est apparu. Il est dû à des racines qui ont poussé dans l'axe de l'agitateur, combiné aux lingettes qui se trouvaient dans les eaux usées. L'axe est usé.

Pendant la période de réparation, la commune de Châlonvillars va nous prêter un agitateur mobile.

Maison du temps libre, chambre froide

La chambre froide ne descend plus assez bas en température.

La technologie de cette chambre froide utilise un gaz qui est maintenant interdit, il n'y a donc pas de réparation possible.

Le changement complet présente un léger surcout par rapport au changement du système de réfrigération seul. Mais une chambre froide neuve sera plus efficace. Des devis ont été faits, pour un changement complet de la chambre froide.

Cheminées des logements

Les cheminées des logements communaux en location ont été démontées par l'entreprise Straube. Elles n'étaient plus utilisées.

Viabilisation rue du Stade. L'installation des boîtiers est en cours. L'assainissement a été raccordé au réseau communal. La vente du terrain chez le notaire est prévue pour début septembre.

Pascal Monnier, quatrième adjoint, poursuit l'information sur d'autres travaux.

Dans l'école, des travaux d'aménagement demandés par les enseignantes ont été faits : armoires, tableau...

Dans la salle de sieste, les enseignantes ont signalé une entrée d'eau. Il y a une infiltration par les fenêtres qui doivent être changées. Des devis ont été faits et l'entreprise Gugler va venir les changer.

Entretien station d'épuration. Il faut programmer une séance de travail à la station d'épuration pour réparer les fissures sur le bassin, avant le gel hivernal. Le nettoyage préalable doit être fait au nettoyeur haute-pression.

L'entretien de la station est une tâche qui prend beaucoup de temps. Toutes les semaines, une opération de retrait des lingettes doit être faite. Sans cela, la station tombe en panne. Nous avons eu connaissance d'action de prévention réalisées dans d'autres communes : par exemple, les regards devant les domiciles sont soulevés pour identifier d'où viennent les lingettes.

Le rejet de lingettes dans le réseau des eaux usées est la cause de pannes qui ont un coût important pour la commune. Nous échangeons sur ce qu'il y aurait à faire pour sensibiliser les luzois aux dégâts conséquents générés par ces dépôts de lingettes dans le réseau des eaux usées.

Autre idée : éditer un document qui reprend les bonnes pratiques pour vivre en bonne entente en société, dont cette question. Ou alors réaliser un document sur cette question uniquement et le distribuer dans toutes les maisons.

La commune de Chagey est également concernée, puisque nous partageons la station.

L'épandage des boues de la station va pouvoir être fait. Un représentant de la chambre d'agriculture doit au préalable venir analyser les boues et donner son accord pour leur épandage sur des terrains agricoles.

Travaux d'entretien divers. Une série de travaux ont été réalisés par ailleurs, de type débroussaillage, tonte, évacuation des poubelles...

5. Les comptes de la commune

Fabien Desgranges, premier adjoint présente les comptes de la commune au 26 août 2023 :

- Sur le résultat de la section fonctionnement est à environ à - 20 000 euros, alors que l'année dernière à la même date il était environ à - 30 000 euros. IL est à noter que cela est normal qu'à cette date il soit en négatif, car les recettes importantes arrivent toujours en fin d'année.
- Cet été, il y a eu des coûts concernant les travaux de l'extension du réseau électrique rue de la Grande Goutte pour 7 477 euros, la viabilisation pour la vente du terrain communale concernant le logement PMR rue du Stade pour 7 087 euros et une canalisation avec un regard rue de la Morette pour 1 872 euros. Ce qui fait une dépense totale d'environ 16 437 euros pour le chapitre 2151 dans la section investissement.
- La démolition des cheminées sur le logement communal a coûté environ 2 380 euros.

6. Informations sur le personnel municipal

La secrétaire administrative est revenue de congés le 28 août.

L'ATSEM est en longue maladie. Elle va ne plus avoir sa rémunération complète.

La jeune fille était en arrêt maladie depuis deux mois. Elle a repris ce jour mais son contrat se termine mi-septembre et elle a des congés à prendre. Son absence nous a empêchés de réaliser les travaux de second œuvre prévus pendant l'été.

La question de la reconduction d'une embauche en contrat aidé se pose, d'autant qu'il y a moins de contrats rendus possibles par l'Etat.

La secrétaire administrative qui a effectué son contrat de professionnalisation dans notre commune récemment avait pris un poste à Saint-Loup-sur-Semouse. Entre temps, un poste s'est libéré à Chenebier qui lui correspond davantage et pour lequel elle a été embauchée.

L'agent technique municipal revient de congés mardi 5 septembre.

7. Maisons et terrains à vendre.

Le Maire informe sur les maisons et terrains à vendre dont il a connaissance.

Maisons vendues récemment :

- 20 rue de la Côtelotte
- 7 ter rue Pierre Carmien
- 16 rue de la Chouette

Maisons à vendre :

- 3 rue de la Chapelle
- 9 rue du Paquot
- 5 rue du Mont-Vaudois
- 16 bis rue Pierre Carmien
- 12 rue de la Côtelotte

Terrains à vendre

- Entre les terrains Plaisancia et la rue de la Côtelotte.
- Sur l'ensemble des terrains viabilisés par Plaisancia rue de la Morette, seul un est vendu.
- Les terrains Néolia dans les lotissements : dans le deuxième, tout est vendu et dans le premier, il en reste quatre à vendre.

8. Quelques informations de la CCPH

Bâtiments industriels et professionnels

Les bâtiments industriels de « la Tuilerie » sont démolis et un hôtel d'entreprise va être construit. Les entreprises disposeront d'un atelier au rez-de-chaussée et de bureaux à l'étage.

La mutualité française rénove l'ancien bâtiment du Super U pour y ouvrir des cabinets médicaux et commerces médicaux (optique, audition, matériel médical).

Zone des Guinottes

Le nombre d'emplois y est en hausse : une entreprise de 150 salariés va s'installer sur les Guinottes 1. Ce qui porte à 750 le nombre de salariés sur les Guinottes 1 et 2.

Périscolaire

Les pôles périscolaires sont financés par la communauté de commune. Sur les périodes de vacances scolaires, il y avait peu d'enfants inscrits aux pôles de Chenebier, Saulnot et Coisevaux. La CCPH a décidé d'ouvrir ces pôles seulement pendant la moitié des vacances. Ils alternent les semaines d'ouverture pour pouvoir proposer aux familles un accueil pendant toutes les périodes de vacances.

FCSM

Suite aux déboires économiques du Football Club Sochaux-Montbéliard, la Ville d'Héricourt et la CCPH se sont engagés à donner pour le projet pour maintenir le FCSM en ligue 2 de football. Le projet final est en national 1, les deux collectivités donneront probablement moins que ce qui avait été annoncé initialement.

9. Liste des assistantes maternelles

La CCPH qui a compétence en matière de gestion de petite enfance a transmis la liste des assistantes maternelles agréées dans la commune. La liste est diffusée sur le site web communal.

10. Divers

Curatelle

Une personne dans la commune a été mise en curatelle.

Mariages

Deux mariages et un anniversaire de mariage ont été célébrés durant l'été. Un autre est prévu prochainement.

Décès

Mme Ambs est décédée fin août.

Dispositif comptage des véhicules

Comme prévu, le Département a installé ce jour un dispositif de comptage des véhicules sur l'axe principal du village, pour une semaine.

Grue rue de la Morette

Le maire a mis en demeure le propriétaire de la grue de commencer des travaux de remise en état d'ici le 15 octobre 2023. Dans le cas contraire, un arrêté de péril devrait être pris.

Sens de circulation

Le passage à sens unique Rue de la Chapelle et Cotelotte doit être organisé par la commission travaux.

Réunion de la commission travaux : samedi 28 octobre à 9 heures en mairie.

Fleurissement

Une demi-journée de désherbage des massifs doit être fixée. A confirmer avec Marco et Françoise.

CCAS

Réunion le jeudi 14 septembre à 20h30, avec pour ordre du jour :

- un point d'information sur les ateliers numériques
- l'organisation du repas des anciens et la distribution des colis
- un partage d'infos éventuelles sur les personnes en difficulté
- échange sur les projets

Bibliothèque

A partir de fin septembre, Fabien Desgranges et Sylvaine Wartelle vont organiser le vidage final de l'ancienne bibliothèque.

Maison seniors

Néolia doit nous transmettre sa proposition ce mois de septembre.

Nom pour la quatrième salle

Un appel à idées affiché cet été sur les panneaux du village, mais pas de retour. Sylvaine Wartelle va lancer un appel sur le site internet et la page Facebook de la mairie.

Dégradations

Il y a eu beaucoup de dégradations le soir dans le village, espérons que cela s'atténue avec la reprise de l'école.

Des deux-roues dégradent l'herbe vers la Lizaine.

Haies

La période où la taille des haies ne doit pas être faite est terminée.

Le Maire clôt la séance à 21h42.